

Vendredi 12 juillet 2013

Dossier de presse

Installation du conseil de gestion
du Parc naturel marin
des estuaires picards et de la mer d'Opale

La dynamique est lancée !



Ludivine Têtu / Agence des aires marines protégées

Après trois années de concertation et une enquête publique, le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a été créé par décret le 11 décembre 2012.

Premier de la façade maritime Manche Mer du Nord, il est le cinquième parc naturel marin français.

Il se situe au large de la Seine maritime, de la Somme et du Pas-de-Calais, et s'étend jusqu'au dispositif de séparation du trafic maritime. Il couvre 2 300 km² de surface maritime, et longe 118 km de côtes : un vaste territoire marin !

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale constitue, de par sa localisation, un carrefour biologique et économique majeur. Activités humaines et environnement marin y sont historiquement et culturellement liés.

Les soixante membres du conseil de gestion du parc naturel marin se sont réunis pour la première fois ce vendredi 12 juillet pour élire leur président, mais aussi les vice-présidents et le bureau pour les cinq années à venir.

Le conseil de gestion doit à présent s'attacher à l'élaboration du plan de gestion, qui constituera la feuille de route à quinze ans du Parc

La dynamique est lancée, au bénéfice du milieu marin et des activités qui en dépendent !

Sommaire

Qu'est-ce qu'un parc naturel marin ?	1
Un nouvel outil de gestion intégrée de l'espace marin.....	1
Un outil de développement durable.....	1
Le réseau des parcs naturels marins	1
L'Agence des aires marines protégées	1
Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale	2
D'Ambleteuse au Tréport : 2 300 km ² d'espace marin longeant 118 km de côtes	2
Un carrefour écologique, économique et culturel aux multiples enjeux	2
Huit orientations de gestion, toutes primordiales	3
Donner la parole à chacun	3
Le conseil de gestion : la « voix de la mer »	3
Le bureau.....	5
L'équipe du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.....	6
Et ensuite ? Une montée en puissance programmée.....	6
Une vision à long terme : le plan de gestion	6
Une équipe en croissance progressive	6

Annexes :

Décret de création du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Arrêté de nomination des membres du conseil de gestion.

Qu'est-ce qu'un parc naturel marin ?

Un nouvel outil de gestion intégrée de l'espace marin

Un parc naturel marin est une aire marine protégée. Ce nouvel outil de protection du milieu marin, créé par la loi du 14 avril 2006, est adapté à de grandes étendues marines dans lesquelles coexistent un patrimoine naturel remarquable, de riches écosystèmes et des activités maritimes multiples. Un parc naturel marin est un outil de gestion intégrée, qui prend en compte le fonctionnement du milieu à toutes les échelles, de la plus globale à la plus locale.

Un outil de développement durable

Un parc naturel marin a pour ambition de répondre à trois objectifs fondamentaux :

- la protection des écosystèmes ;
- la connaissance du milieu marin ;
- le développement durable des activités liées à la mer ;

Un parc naturel marin ne met pas « sous cloche » l'espace qu'il protège, mais laisse place au développement d'activités maritimes respectueuses du milieu naturel. En outre, il contribue à la sensibilisation des usagers aux enjeux de préservation du patrimoine naturel et culturel.

Le réseau des parcs naturels marins

À ce jour, la France compte cinq parcs naturels marins :

- le Parc naturel marin d'Iroise, créé le 28 septembre 2007 ;
- le Parc naturel marin de Mayotte, créé le 18 janvier 2010 ;
- le Parc naturel marin du golfe du Lion, créé le 11 octobre 2011 ;
- le Parc naturel marin des Glorieuses, créé le 22 février 2012 ;
- le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, créé le 11 décembre 2012.

Quatre autres parcs naturels marins (Arcachon, Gironde & Pertuis, Golfe normand-breton, Martinique) sont actuellement en projet.

Les parcs naturels marins font partie de l'Agence des aires marines protégées.

L'Agence des aires marines protégées

Placée sous la tutelle du ministère chargé de l'écologie, l'Agence des aires marines protégées est un établissement public national pour la protection du milieu marin.

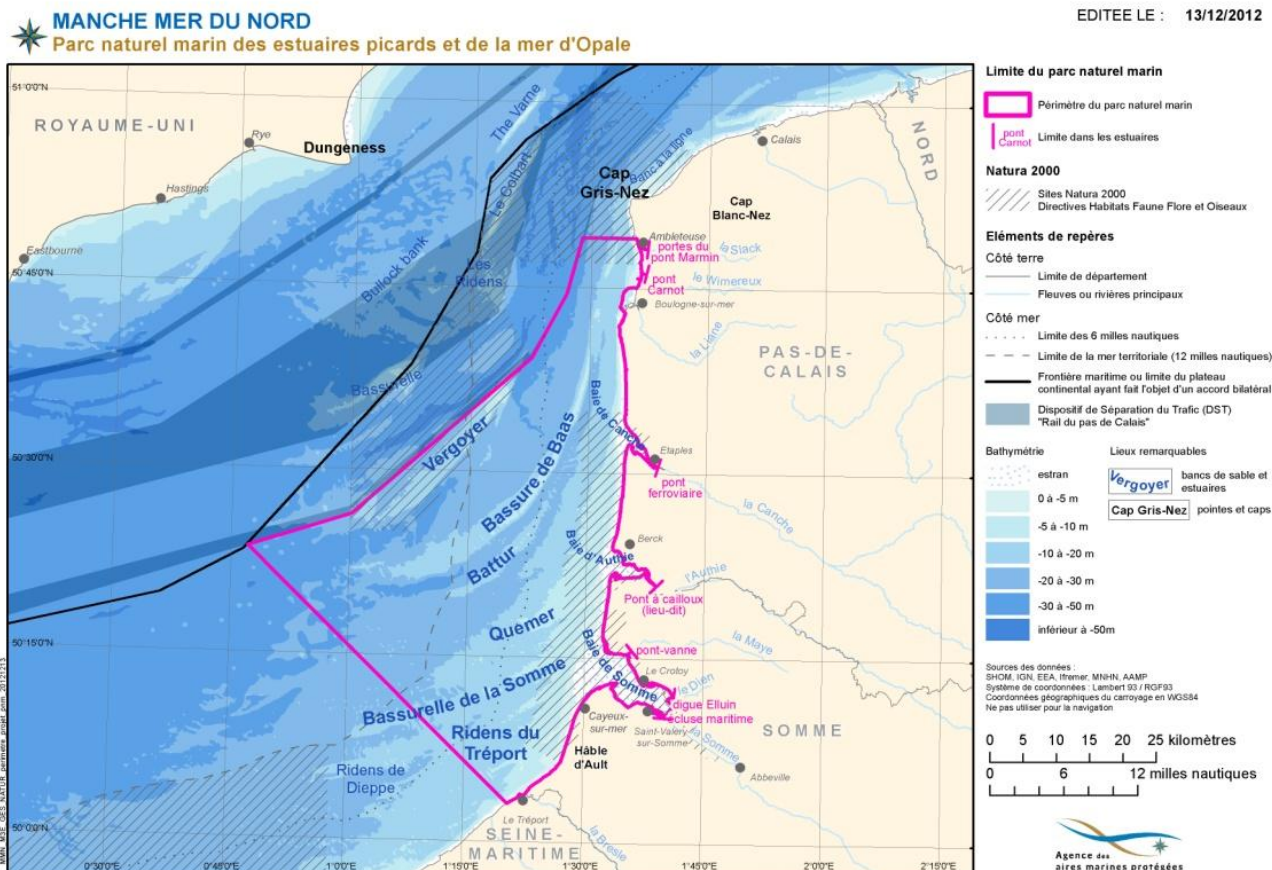
L'Agence a pour principales missions :

- l'appui aux politiques publiques en matière de création et de gestion d'aires marines protégées ;
- l'animation du réseau des aires marines protégées ;
- **la gestion directe des parcs naturels marins, auprès desquels elle met à disposition des moyens techniques, financiers et humains ;** ainsi que la gestion d'autres aires marines protégées qui lui sont confiées ;
- l'appui technique aux conventions de mers régionales : Méditerranée, Atlantique nord-est, Pacifique sud etc.

Plus d'informations sur www.aires-marines.fr

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

D'Ambleteuse au Tréport : 2 300 km² d'espace marin longeant 118 km de côtes



Un carrefour écologique, économique et culturel aux multiples enjeux

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, situé à la rencontre de deux mers (Manche et mer du Nord) et alimenté par sept fleuves, représente un carrefour biologique. Plus de 200 espèces animales et végétales y ont été recensées : 16 espèces de mammifères marins, 69 espèces d'oiseaux marins, 90 espèces de poissons, 37 espèces de végétaux.

Cette richesse s'explique notamment par l'existence d'une grande diversité de milieux. Estuaires, estrans et fonds marins de faible profondeur, forment par exemple un réseau original d'abris, de « nourriceries », de zones de reproduction pour les coquillages, crevettes et jeunes poissons.

En outre, les côtes sont longées par un « fleuve marin », une masse d'eau dessalée alimentée par le panache de la Seine et des sept estuaires, qui dérive vers le nord. Cette spécificité hydrologique est très importante : la qualité de l'eau marine dans le secteur du parc naturel marin en dépend.

D'un environnement marin producteur de richesses résulte une activité économique maritime importante, et traditionnelle. Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale est ainsi le terrain d'enjeux économiques et sociaux importants, liés à la pêche, au tourisme, aux activités portuaires, au trafic maritime, aux loisirs et à la valorisation du patrimoine maritime.

Avec le premier port de pêche de France à Boulogne sur Mer, le secteur de la pêche artisanale représente 2 500 emplois induits. Le transport maritime dans le détroit du Pas-de-Calais, deuxième détroit le plus fréquenté au monde avec 20% du trafic maritime mondial, concerne 80 000 navires chaque année. Le secteur du tourisme, quant à lui, est à l'origine de 6 700 emplois sur le littoral.

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale se donne pour objectif la préservation à long terme de chacune de ces richesses naturelles, humaines et culturelles.

Huit orientations de gestion, toutes primordiales

Huit orientations de gestion sont définies dans le décret constitutif du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, en annexe. Elles forment la base du futur plan de gestion, autour des thèmes suivants :

- mieux **connaître le milieu marin** et partager cette connaissance ;
- **protéger les écosystèmes** et le patrimoine naturel marin ;
- contribuer au **bon état écologique des eaux marines** ;
- mieux connaître, faire connaître, et préserver **les paysages** marins et sous-marins, les **biens culturels** ;
- coordonner de manière partenariale **la gestion des espaces protégés en mer** ou contigus à la mer ;
- développer de manière durable les différentes **pêches**, activités essentielles à **l'économie** locale ;
- développer de manière durable **les activités économiques** actuelles (le tourisme, les sports et loisirs en mer...), ou futures, en restant ouvert à l'innovation et à de nouveaux usages ;
- **coopérer avec les pays voisins** pour la protection et la gestion d'un espace marin commun.

Donner la parole à chacun

Le conseil de gestion : la « voix de la mer »

Futur laboratoire de démocratie participative, le conseil de gestion est l'organe de gouvernance du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Les acteurs locaux sont pleinement associés aux décisions relatives à la gestion de cet outil de protection et de développement durable.

Une gouvernance locale

Le conseil de gestion se compose en effet de soixante membres représentant l'ensemble des usagers **locaux** de la mer : élus, professionnels, usagers de loisirs, associations de protection de l'environnement, services de l'État, experts. Tous sont nommés pour cinq ans (liste nominative en pièce jointe).

Lors du conseil de gestion du 12 juillet, M. **Christian MANABLE**, président du Conseil général de la Somme, a été nommé président du conseil.

Conseiller général du canton de Villers-Bocage depuis le 3 avril 1992, Christian Manable est devenu président du conseil général de la Somme en 2008.

Né trois ans après la guerre à Amiens (Somme), il est marié et père de deux fils. Après une maîtrise d'histoire moderne et l'obtention du CAPES d'histoire géographique, il enseigne au collège Jean Rostand de Doullens de 1973 à 2008.

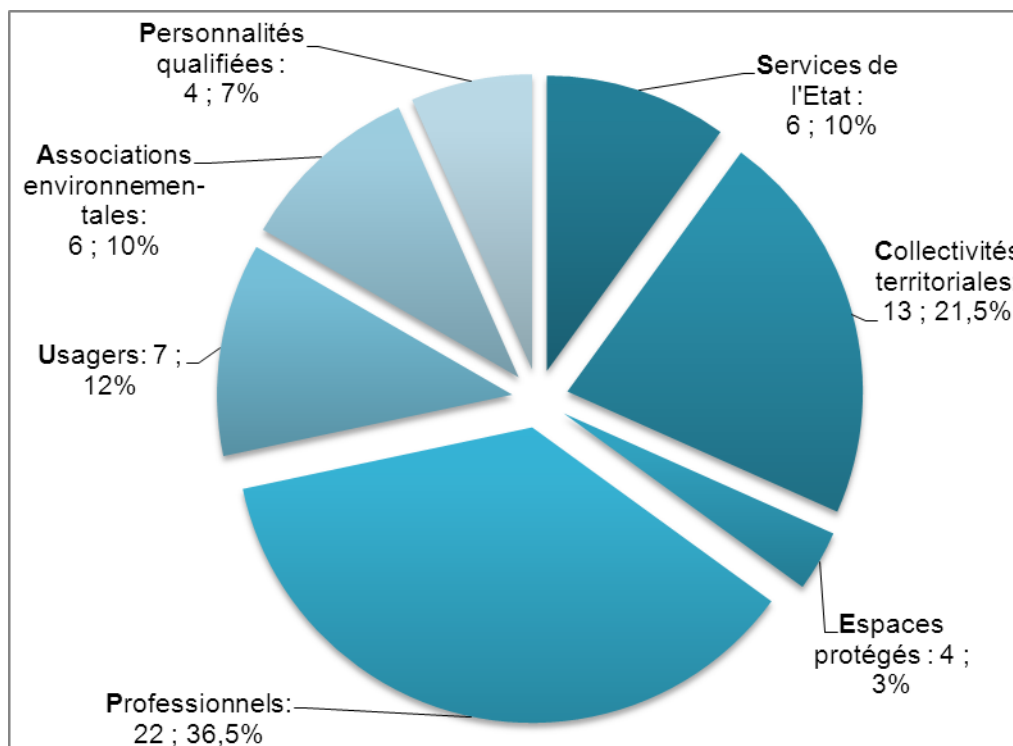


Passionné d'histoire locale, il publie divers ouvrages : "Rainneville, histoire d'un village picard" (1984) "La Révolution Tranquille" (1989) "Du Château à la Ferme" (1994) "Bocage 3 Vallées, Visages d'un Pays" (2000 -ouvrage collectif), et est résident fondateur de l'Association du "Pays des Coudriers" depuis 1991.

Il est conseiller municipal de Rainneville depuis 1989 et membre du bureau de la Communauté de Communes du Bocage et de l'Hallue depuis 2000. Il a été également député suppléant de 1988 à 1993 et de 1997 à 2001.

Il est décoré des Palmes Académiques (Officier), Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole et de l'Ordre des Arts et Lettres, Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports.

Composition du conseil de gestion selon chaque catégorie (en nombre de sièges et % du nombre total de sièges) :



De façon collégiale, le conseil de gestion élabore **le plan de gestion** et décide chaque année **des actions** à mener. Il s'appuie pour cela sur l'équipe technique du parc.

Le conseil de gestion peut accompagner et soutenir techniquement ou financièrement des projets s'inscrivant dans ses objectifs de gestion.

Il n'a pas le pouvoir de réglementer, mais peut proposer aux préfets concernés des mesures réglementaires ou techniques, ou toute autre mesure adaptée à l'espace du parc naturel marin.

Le conseil de gestion peut également se faire communiquer tout projet, maritime ou terrestre, qui concerne le milieu marin du parc.

De sa propre initiative, ou sollicité par les services de l'État compétents, le conseil de gestion peut donner un avis sur toutes les activités qui peuvent avoir un impact sur la qualité du milieu marin. Lorsque l'impact est « susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin du parc », cet avis devient « conforme » : il est alors obligatoirement suivi par les autorités compétentes.

Le bureau

Afin de faciliter la mise en œuvre de sa politique, le conseil de gestion met en place un bureau, collège restreint représentatif de l'ensemble de ses membres.

Le bureau prépare les réunions du conseil de gestion et suit l'exécution des décisions du conseil. Le bureau ne se substitue pas au conseil de gestion, seul organe de gouvernance du parc.

Néanmoins, le conseil peut décider de déléguer à son bureau certaines attributions afin de faciliter la gestion opérationnelle du parc.

Le bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale se compose de quatorze membres:

- M. MANABLE (Président), M. Jean-François RAPIN (Vice-Président), M. Dominique GODEFROY pour les représentants des collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- Patrick FRANCOIS (Vice-Président), M. Olivier BECQUET, M. Joseph COSTARD, Mme Laëtitia PAPORE, M. Christophe LEBLANC, pour les représentants des organisations professionnelles ;
- M. Alex PION (Vice-Président), M. Guy RAEVEL pour les associations d'usagers ;
- M. Alain CORNU (Vice-Président), M. Thierry RUELLET, M. Jean-Luc BOURGAIN pour les des catégories regroupées des parcs naturels régionaux intéressés, des aires marines protégées contiguës, des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées ;
- M. François NADAUD pour les services de l'État, désigné par le préfet de la Somme et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

L'équipe du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

L'Agence des aires marines protégées met à disposition du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale une équipe technique et des moyens.

Pour mener à bien ses missions, le conseil de gestion s'appuie sur cette équipe dédiée. Elle apporte des éclairages techniques et scientifiques auprès du conseil de gestion, met en œuvre le plan de gestion et les plans d'actions annuels, prépare les projets, assure le lien au quotidien avec les acteurs locaux, mène des actions de surveillance ou de sensibilisation ... Elle s'appuie sur un réseau interne à l'Agence, constitué du siège, des antennes et des autres parcs. Elle travaille également en coopération avec les services de l'État et les acteurs du milieu marin.

Dans sa vitesse de croisière, l'équipe d'un parc naturel marin se compose d'un directeur, en cours de recrutement, de chargés de mission (experts des différents sujets qui concernent le parc) et d'agents de terrain.

L'équipe compte à ce jour, dans la phase d'installation du parc, trois chargés de mission et une assistante de direction.

Et ensuite ? Une montée en puissance programmée

Une vision à long terme : le plan de gestion

L'installation du conseil de gestion étant désormais effective, ce dernier doit sans attendre commencer le travail d'élaboration du plan de gestion. Ce document, est construit en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Il détermine les objectifs et finalités du parc à quinze ans, en matière de connaissance, de protection, de mise en valeur et de développement durable de l'espace marin. Il repose sur les huit orientations définies dans le décret de création, en pièce jointe.

Ce plan devra être approuvé par le conseil de gestion d'ici décembre 2015 (trois ans à compter de la date de publication du décret de création). Pour cela, le conseil de gestion pourra être amené à constituer des commissions thématiques de travail.

Le conseil de gestion a également la responsabilité de définir le programme d'actions annuel que met en œuvre l'équipe technique du parc.

Une équipe en croissance progressive

Au départ principalement dédiée à l'élaboration du plan de gestion, l'équipe du parc montera progressivement en puissance pour permettre sa mise en œuvre, en particulier par la mise en place d'une équipe de terrain.

Plus d'informations sur www.aires-marines.fr/estuaires-picards

Contacts presse :

Préfecture maritime Manche – mer du Nord - Alexis Edme : 02 33 92 65 09 / 06 74 94 20 94 /
communication@premar-manche.gouv.fr

Préfecture de la région Picardie - Fabien Hecquet : 03 22 97 81 48 / 06 77 02 70 14 /
fabien.hecquet@somme.gouv.fr

Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale - Line Henry : 03 21 99 15 81 / 06 30 62
93 37 / line.henry@aires-marines.fr
